



À la **recherche** des sciences de gestion

La finalité des sciences de gestion peut encore faire débat, notamment en équilibrant l'importance de trois questions relatives à leur objet, leur scientificité et leur mission. L'auteur part à la recherche des sciences de gestion et pose comme objectif de comprendre, par ces questions, quel est le territoire investi par les chercheurs de la discipline.

Les jeunes chercheurs, à qui s'adressent en premier lieu ces pages, s'interrogent sur l'activité de recherche, notamment en s'intéressant au métier ou à la profession de chercheur¹. On peut légitimement comprendre leur besoin d'information sur la carrière afférente. Or, lorsqu'on qualifie un master de « professionnel », c'est pour le distinguer d'un master « recherche », comme si cette dernière n'évoquait aucune profession. Sans doute y a-t-il à réfléchir sur le développement des formations à la recherche au moment où l'avenir des master recherche est menacé. Il s'agit, tôt, c'est-à-dire avant la deuxième année de master, et durablement, c'est-à-dire pendant voire après la thèse, de montrer l'intérêt et la pertinence de l'activité de recherche, pour en faire aussi ressentir autant la passion que l'utilité, sans évidemment évacuer le contenu (méthodologie, épistémologie, histoire de la discipline, etc.) pour lequel chaque discipline a ses conventions. Si certains débats restent vifs s'agissant du rôle du chercheur, il est imprudent d'évacuer le problème de la valorisation des travaux de la recherche. Le transfert de

1. Ce texte développe et fait suite à un chapitre publié dans un ouvrage de mélanges en l'honneur du professeur Michel Marchesnay, publié aux éditions EMS (Fourcade *et al.*, 2006).

technologie est un sujet d'une actualité aiguë, y compris en sciences Humaines et Sociales. En sciences de Gestion, la réflexion à ce propos reste finalement peu engagée, alors qu'elle concerne, aussi, l'insertion professionnelle des jeunes docteurs qui ne s'engageront pas tous dans une carrière académique.

Au sein des sciences de Gestion (SG dans la suite du texte), le découpage en spécialités (marketing, finance, etc.) n'est pas sans interpeller le jeune chercheur en SG qui, étudiant les corpus, découvre l'éclectisme des membres d'une « communauté » empruntant abondamment aux autres disciplines scientifiques. Pour saisir la singularité des SG, le jeune chercheur s'attache alors aux objets travaillés dans sa discipline. Force est d'y constater l'abondance, sans qu'un paradigme générique ne scelle l'attachement des travaux de la communauté des gestionnaires à un socle reconnu. Cette absence multiplie les occasions de mettre à jour le besoin de débats. Il ne s'agit pas de partir à la quête d'un paradigme qui serait un Graal (la compréhension du terme paradigme obligeant à une ambition modeste du modèle ou de la théorie qu'il consacre). Autrement dit, et plus raisonnablement, il ne faut pas croire à la possibilité d'une topologie stricte des frontières des SG et, dans le même temps, il semble nécessaire de livrer précocement aux étudiants les limites du territoire qu'ils investissent.

En scrutant les travaux menés en SG, cette délimitation n'est pas une vaine tentative pour peu qu'on accepte quelques concessions à une conception de la science dictée par la méthode. Certes, celle-ci consacre l'activité scientifique et garantit le respect des règles minimales de production sérieuse de connaissances. Mais elle peut conduire à gommer l'intérêt de deux autres questions essentielles de l'activité de recherche : quels sont les objets pour lesquels les SG sont appelées à produire la connaissance ? Quelle est l'utilité de cet apport ? À défaut d'un équilibre entre les trois piliers de ce triptyque épistémologique, la fondation, certes évolutive, des SG restera fragile par rapport à celle de disciplines n'hésitant pas à investir un territoire pouvant certes être partagé au regard de la porosité des frontières disciplinaires, mais néanmoins singulier (qu'il s'agisse de la recherche, de l'enseignement et de la pratique). Or, cette singularité n'est plus suffisamment discutée.

Cet article traite de cet équilibre qui n'est pas atteint et invite au débat.

Pour éviter la dérive méthodologique, la nécessité de délimiter les SG conduit à revenir sur les objets d'étude les singularisant, pour constater que ces objets sont intimement liés à des considérations éthiques de la relation des SG à l'action². Il ne faudrait toutefois pas faire table rase des origines des SG.

6. La question éthique pose, ici, le problème de l'apport du travail de recherche à l'action collective et évacue l'usage « moral » du mot. Le propos n'est pas de discuter ce qui est bien ou mal par rapport à un code de déontologie d'une société ou aux règles conventionnelles d'une communauté.

I. PREMIÈRE RÉFLEXION SUR LA FINALITÉ DES SCIENCES DE GESTION

Le Moigne (1995) s'inspire de l'œuvre de Jean Piaget campant les grandes interrogations relatives à la légitimité de la connaissance apportée par le chercheur. L'une est de nature gnoséologique (qu'est-ce que la connaissance?), l'autre est méthodologique (comment apporter scientifiquement la connaissance?), la troisième est éthique (ici, quelle est la valeur ou la validité de cette connaissance?)³. Outre l'aspect structurant que peut apporter ce triple questionnement dans la construction d'un programme de recherche, le propos, non circonscrit aux SG, vise aussi à montrer la relation de la recherche et du terrain dont elle se sert pour savoir si la recherche doit servir ce dernier. Autrement dit, le chercheur est-il lié au terrain au point d'une prise en charge systématique des maux de la Cité ?

Répondre à une telle question comporte des risques. Dès lors, en fonction du type de problème pris en charge dans le travail de recherche, la méthode constitue le cœur d'une activité permettant, selon les souhaits du chercheur, de rester détachée (elle le sera par exemple moins dans le cadre d'une recherche action). En effet, quel que soit l'objet sur lequel une connaissance est apportée, la méthode consacre l'activité scientifique en ce sens qu'elle est une

convention permettant à des pairs de juger de l'inscription du travail effectué dans un registre admissible scientifiquement. Un autre risque découle alors, ici qualifié de dérive méthodologique.

1. La liberté du chercheur de la fonction publique dans le choix des objets à travailler

L'indépendance de la recherche publique est toujours discutée. Faut-il opter pour une conception de l'activité scientifique ayant complète autonomie par rapport au milieu susceptible d'utiliser les résultats des travaux (voir Kuhn, 1983) ? La question de la liberté du chercheur à orienter ses recherches selon ses choix est posée. Selon Stengers (1995, p. 14), « nul ne doit, par rapport au scientifique au travail, bénéficier d'un rapport de force qui lui permette d'imposer des questions qui ne sont pas les "bonnes" questions de sa communauté ». Or, force est de constater deux formes d'interventionnisme. La première est privée, les laboratoires contractualisant avec des firmes pour obtenir les fonds nécessaires aux recherches. La connaissance est dans ce cas un produit d'échange sur les marchés privés, alors qu'auparavant, elle était avant tout considérée comme devant être universellement diffusée (Stephan et Lewin, 1996). La seconde est publique. L'État intervient formellement, par exemple à travers une loi destinée à favoriser le transfert de technologie (voir la loi n° 99-587 du

3. À cette lecture, nous proposons d'ajouter le chapitre de Martinet (2000), qui concerne la stratégie, proposant de cadrer l'épistémologie par des représentations tirées vers des pôles télé-logique (volonté d'atteindre des positions à construire), éco-logique (relations plus ou moins déterministes à l'environnement), socio-logique (processus inter et intra-organisationnels), techno-logique (ressources, capacités et compétences) et noo-logique (c'est-à-dire la mise en scène de trajectoires articulant schémas cognitifs et représentations sociales). On consultera également avec profit l'ouvrage que le même auteur a coordonné en 1990 sur les épistémologies des SG.

12 juillet du 1999) ou l'incitation à la création de dispositifs mutualisés du transfert de technologie et de maturation de projets innovants (voir l'appel de l'Agence nationale de la recherche de juillet 2005). Ces dispositions transgressent-elles l'idée d'autonomie de la science? Le chercheur est-il porteur du projet d'apport de connaissance, ou de création de valeur économique? En premier lieu, il faudrait se poser la question de savoir si ces finalités sont conciliables? Callon et Law répondent par l'affirmative, en considérant qu'il n'y a pas d'opposition entre une conception internaliste de la recherche, où la méthode scientifique résiste aux contingences historiques et sociales, et une conception externaliste, où le contexte religieux, le contexte économique ou le contexte politique orientent la recherche. Pour ces auteurs, il persiste néanmoins une croyance tenace: « l'existence de deux mondes séparés, celui de la nature que la science et la technique déchiffrent et arraisonnent, celui de la société et des acteurs humains qui la peuplent » (1988, p. 68).

Dans le domaine des sciences sociales, les croyances en la nature des choses ont la vie dure et l'idée n'est pas ici de contester les positions épistémologiques correspondantes (renvoyant, par exemple, aux débats entre une position réaliste et une position interprétativiste), mais de discuter le déploiement de méthodes de plus en plus sophistiquées visant à découvrir un ordre caché et oubliant, du moins dans la restitution des travaux, que, d'une part, cet ordre dépend de celui qui le découvre et, d'autre part, qu'il est intimement lié à un phénomène organisationnel dont l'homme est autant la cause que le produit. S'agissant du monde de l'entreprise, sa construction serait alors,

selon David (2000), l'objet d'étude des SG considéré, après d'autres, comme des sciences de l'ingénierie. En s'appuyant sur Koenig (1993), l'auteur redessine le paysage des modes d'investigation dont peut disposer le gestionnaire pour cette construction. Qu'il participe explicitement (exemple: recherche-action), ou non, à l'action en cours d'observation, le chercheur en gestion produit des connaissances visant à améliorer les pratiques futures. Cette assertion n'est pas neutre sur le rapport du chercheur en SG au terrain, ou à la Cité si l'on adopte une perspective relevant de la philosophie politique et morale dont il ne sera pas question ici.

La discussion du rapport des SG au terrain n'est pas nouvelle. Par exemple, Pras (1983) commence ainsi la restitution des discussions de son groupe de travail organisé à l'occasion d'un colloque tenu à Nancy le 1^{er} décembre 1982: « la recherche en gestion, qui a pour objectif d'expliquer, prévoir et maîtriser le comportement de groupes sociaux organisés, a une finalité essentiellement concrète et pratique; et le développement de la connaissance doit déboucher, à terme, sur une aide à la prise de décision » (p. 73). Il n'est donc pas étonnant que, dès la thèse, le candidat au titre de docteur soit interrogé sur le caractère « actionnable » de son travail, conformément à la question éthique rappelée dans le chapeau de cette section. Dans une formulation plus triviale, le chercheur en SG ne doit-il pas se demander, à propos du travail envisagé ou accompli: qui sers-je, et pourquoi faire? Pour répondre, il convient de comprendre le problème posé. Quant à la problématique, elle est une intellectualisation, appuyée par une revue de littérature et étayée par un ancrage théorique, de ce

problème pointé sur le terrain et compréhensible par les acteurs de celui-ci. Cette position n'exclut pas les recherches « fondamentales », le problème étant dans ce cas celui rencontré par les chercheurs dans leur travail de recherche, la problématique est l'intellectualisation de ce problème sur la base des publications antérieures plus ou moins focalisées sur le problème pointé, et dont les résultats visent à enrichir l'exercice de la profession de chercheur (globalement ou disciplinairement – exemple : conception et discussion d'ordre méthodologique, aide à la réflexion, construction de modèles d'aide à la conceptualisation, etc.). Mais l'intellectualisation elle-même est un problème, notamment lorsqu'elle conduit à des dérives méthodologiques pour paraître scientifique.

2. La dérive méthodologique

Il pourrait paraître fréquent que la construction d'une problématique efface le problème, notamment lorsqu'elle se complet dans l'unique dessein intellectuel en oubliant les situations vécues par les acteurs ou susceptibles de l'être. Le problème est alors mal cerné, donc généralement incompris par les acteurs supposés être servis (« supposés », car selon le débat proposé par la section I.1, les chercheurs en SG doivent discuter du caractère praxéologique de leur discipline). Pourtant, des travaux considérés comme essentiels par les SG s'inscrivent dans les considérations pragmatiques du terrain⁴. Partir d'un problème de terrain lie la question éthique et la question gnoséologique. La méthode n'est que l'instrument autorisant une interpréta-

tion raisonnée et raisonnable de données correctement collectées, analysées et interprétées, c'est-à-dire selon un protocole devant recevoir l'approbation de la communauté. Or, force est de constater qu'elle règne dans de nombreux travaux publiés dans les plus grandes revues de langue anglaise. Il n'y est pas si rare que le terrain, et les questions qu'il se pose, importent moins que la façon dont il a été investi.

À vouloir paraître scientifique, ce qui, en soit, est une noble cause, les SG se sont parfois trop attachées à la méthode. Dans ces cas, elles n'ont pas su se défaire des biais à l'occasion pointés dans les sciences humaines et sociales, au premier rang desquels son aïeule, l'économie. Celle-ci, dans une quête de scientificité, a idolâtré la physique au point de verser dans l'isomorphisme mathématisé et a fermé la porte à ceux qui n'y comprenaient rien. Les SG ont flirté avec une telle perspective, au risque de voir arriver dans leur périmètre des chercheurs d'autres disciplines maîtrisant mieux certains outils (par exemple les mathématiciens en finance). Encore aujourd'hui, est-il faux de dire que les quantitativistes tolèrent, plus qu'ils n'acceptent, les démarches qualitatives, malgré tous les débats montrant l'utile combinaison des protocoles dans le processus d'accumulation de la connaissance ? Les qualitativistes eux-mêmes, pour la même quête de scientificité, oublient parfois que l'escalade méthodologique ne sert pas toujours, d'une part, l'objet de recherche et les connaissances à propos de ce dernier, d'autre part, le terrain et la communauté des chercheurs *a priori* concernée.

4. On pensera à Henry Fayol, Chester Barnard, Frederick Taylor, ou encore Elton Mayo.

La dérive méthodologique a concerné l'ensemble des sciences sociales. L'histoire de ces dernières montre que le cloisonnement des disciplines relève de la part croissante des méthodes d'analyse savante. Certes, les objets de recherche ont, en premier lieu, été utilisés pour circonscrire les territoires : « le monopole par lequel chacune des sciences sociales a tendu à définir sa professionnalisation en la délimitant, intellectuellement et institutionnellement, a d'abord été celui des « objets » qu'elle entendait se réserver [...], mais les principautés scientifiques devenues départements universitaires ont vite compris que l'appropriation des méthodes de recherche garantissait plus efficacement les frontières de la compétence que tout autre monopole » (Passeron, 1996, p. 104-105). Autrement dit, dans le perfectionnement et la systématisation des techniques partant de la collecte des données jusqu'à la restitution des résultats, les méthodes ont pris le relais des objets. Passeron (1996) ose alors une analogie brutale : un commandeur politique doit d'abord disposer des armes et des arsenaux. Chaque bastion des sciences sociales défend son prestige dans la contrôlabilité des méthodes (par exemple, la représentativité statistique pour les uns, l'équation et le modèle mathématisé pour les autres). Évidemment, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, et la quête d'une certaine rationalité relève du bon sens. La gestion est ainsi faite de techniques pour répondre à des impératifs de traduction des faits et de mesure d'indicateurs pour évaluer la performance. Dès lors, il peut y avoir une démarche scientifique visant à mettre en équation les faits étudiés pour en tirer des traductions techniques à des fins de pilotage des organisations. S'il reste difficile d'apprécier la généralisation des résultats,

leur applicabilité peut s'illustrer par le cas ou l'expérimentation. Si l'on prend un travail de thèse, la démarche supposerait alors, quels que soient l'objet et la méthode, l'application des résultats (de fait provisoires), quitte à constater utilement que cela ne marche pas. Cette démonstration pose certes quelques questions éthiques, au sens moral du terme cette fois (il n'en est pas autrement en physique, en chimie, etc.).

II. – REVENIR AUX OBJETS

Le premier regard d'un doctorant découvrant un domaine de recherche porte sur les thèmes, les sujets, les objets qui y sont étudiés grâce aux notions, concepts ou théories produits pour les éclairer. Après avoir tenté de faire ressortir un relatif consensus, cette section discute des objectifs des SG pour affiner leur délimitation.

1. Tentative de délimitation des objets travaillés par les SG

Le contenu produit pour apporter du sens guide les premières appréhensions d'une discipline scientifique. Cette première lecture, politiquement désintéressée, ne doit pas occulter les réalités inhérentes à la sociologie de la construction d'une discipline de recherche qui, outre l'histoire, doit intégrer les considérations sociopolitiques conduisant à l'institutionnalisation de ses champs ou de ses domaines. Les SG n'y échappent pas. En privilégiant ce type de lecture, Déry (1997) considère que tout champ de recherche est un espace sociocognitif regroupant des chercheurs travaillant pour l'apport de connaissances sur les objets identifiés par les membres de la communauté le constituant. Le champ devient alors un espace social et cognitif au sein

duquel des jeux politiques se déploient pour le contrôle de sa constitution et de son développement. Prenant l'exemple du domaine de la stratégie, Déry (1997) illustre son propos par l'image de cercles concentriques pour démontrer que le champ possède un noyau et des éléments périphériques. Plus un chercheur s'éloigne du noyau, plus il risque de voir son travail qualifié « d'excentrique »⁵.

Le propos peut être élargi aux SG toutes entières, mais prenons un exemple. L'entrepreneuriat n'est pas un domaine de recherche reconnu comme spécialité des SG si l'on se réfère au concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (et encore moins une discipline en référence aux sections du CNU) et la revue que la communauté française lui consacre (<http://www.revue-entrepreneuriat.com>) n'a même pas été référencée par le classement de la précédente section 06 du CNU. L'inscription de l'entrepreneuriat dans les SG interroge la définition de la géographie des disciplines et les conditions de réception des discours au sein de la communauté des gestionnaires. L'entrepreneuriat peut-il être vu comme un élargissement ou une nouvelle orientation de recherche, sans perdre de vue que cette dernière n'est jamais déconnectée d'un contexte institu-

tionnel surplombant la production des connaissances savantes. En ce sens, toute activité de recherche est configurée par un contexte épistémologique et intellectuel qui fixe la ligne de démarcation entre la recherche possible et celle rendue impossible. Cette réalité sociopolitique interpelle sur les risques pris par les chercheurs choisissant de se positionner dans un domaine (par rapport à la discipline de référence) ou sur un objet (par rapport aux objets habituellement travaillés dans le domaine) en friche et en quête de légitimité (c'était bien le cas de l'entrepreneuriat). Le même risque est pris par l'exploitation de nouvelles voies méthodologiques (ce fût le cas de la cartographie cognitive), qui veulent marier la recherche fondamentale au caractère normatif de toute recommandation faite à un praticien, surtout s'il s'appuie sur une étude de cas unique⁶.

Dans l'étude du rapport de l'entrepreneuriat aux SG, il fallait définir le noyau de ces dernières. Divers essais⁷ mettent l'accent sur l'organisation et l'action collective inhérente⁸. La proximité de la communauté francophone des SG avec l'« organizational science » ou l'« organizational studies » des anglo-saxons apparaît évidente. On peut aujourd'hui s'accorder pour reconnaître aux SG un intérêt particulier, voire unifica-

5. Cette excentricité revêt au moins deux acceptions: la première est géographique (éloignement par rapport au noyau), la seconde est conventionnelle (hétérodoxie de l'élément par rapport au référentiel du champ, en fait il est « décalée », hors « norme »).

6. Autrement dit, il faut un couple « audacieux » (doctorant et directeur de thèse) pour travailler dans le domaine de l'entrepreneuriat en utilisant la cartographie cognitive sur une étude de cas unique pour aboutir à quelques recommandations...

7. Puisés dans d'anciens colloques de la Fnege (Nancy en 1982, Lyon en novembre 1984 et novembre 1985, organisés par l'ISEOR), dans des ouvrages plus récents sur l'épistémologie des SG, dans des conversations tenues avec quelques précurseurs des SG, etc.

8. Récemment, David *et al.* (2000) fondent les SG sur l'étude de l'action collective. Le même souci pour l'action se retrouve en *organizational science*, notamment par le regard privilégié posé sur les interactions entre niveaux d'organisation (Belhing, 1978). Sur ce point, le lecteur consultera également Chanlat (1990) et Desreumaux (1992).

teur, pour les problématiques posées par la conception, le gouvernement et le pilotage des organisations ayant des objectifs socio-économiques afin d'améliorer la performance de ces organisations ou, au moins, les rendre pérennes. Ainsi vu, le caractère praxéologique de la gestion s'exprime par l'organisation, qui sous-tend l'action collective, et se manifeste sous des formes diverses, dans sa nature, ses orientations et ses finalités. Pour certains, par exemple Jacot (1994), en langue française, le caractère polysémique du terme organisation est un problème. Pour le gestionnaire, c'est un avantage pour l'étude :

- des phénomènes organisationnels conduisant à l'apparition de formes organisées ou modifiant celles-ci ;
- des formes organisationnelles nées des phénomènes précédents ou modifiés par eux, chaque forme constituant, selon une perspective écologique, une espèce (exemples : firme, association, réseau, PME, etc.) dont on étudiera l'évolution ;
- du mode d'organisation des formes organisées, en optimisant leurs compétences (par l'agencement des ressources) pour accroître leur performance.

Ces précédents niveaux en appellent deux supplémentaires :

- l'étude des individus les provoquant, les composant ou les subissant ;
- les interactions et les imbrications entre ces quatre premiers niveaux.

À défaut d'un véritable accord sur le « noyau » des SG, chacun devrait pouvoir placer dans la délimitation précédente les objets de sa spécialité et comprendre que la performance nécessite un travail sur chacun de ces niveaux. Les gestionnaires trouvent là un territoire singulier, sauf qu'on parle de plus en plus de « management », terme à

l'origine française trop souvent érucité à l'anglo-saxonne. Ainsi, la gestion des ressources humaines est devenue le management des ressources humaines ; la gestion financière s'est transformée en management financier ; la gestion stratégique en management stratégique, etc. Même la performance ne se gère plus, elle se manage selon Lebas (1995), le comptable jouant désormais un rôle proactif dans la création des résultats, notamment au niveau des coûts par une action sur les facteurs non financiers qui en sont la cause. Autrement dit, le comptable de gestion ne se contente plus de la mesure, il dépasse le caractère passif de sa fonction pour s'allier aux autres « managers » créateurs des conditions pour qu'il y ait performance.

2. Le besoin de préciser les objectifs

Selon Lebraty (1992), la gestion et le management relèvent chacun d'un ordre différent. Un bon gestionnaire n'est pas forcément un bon manager et inversement. Pour cet auteur, la gestion concerne essentiellement le calcul, tandis que le management réfère à l'heuristique, d'où une coupure épistémologique entre l'univers de la gestion, fait d'utilisation de règles éprouvées, et celui du management, où les règles du jeu se construisent et se modifient pour atteindre le but fixé. « Gérer, c'est mettre en évidence la solution d'un problème qui, par construction, se trouve dans l'énoncé. Il convient dans ce cas d'épuiser la logique d'une situation [...]. Manager, c'est, en revanche, trouver une solution qui n'est pas forcément contenue dans les données du problème. C'est, parfois même, découvrir le problème, ou "inventer" les données. » (p. 137). Dans cette veine, la gestion donne du sens et le management en crée. En pra-

tique, cette distinction confronte l'univers des techniques à celui de « l'art » de diriger, en recherche peut-être sépare-t-elle techniques et sciences. Or, pour sceller le cœur des SG, il faut s'accorder sur ses objectifs, lesquels combinent évidemment le calcul et l'heuristique. En ce sens les SG inclut le management, cette dernière terminologie étant convoitée, entre autre par notre aïeule...

La question centrale de toute problématique précise les objectifs (ce qui est visé) singuliers d'une recherche, lesquels doivent s'articuler au projet de connaissance de la discipline. Dans le terme « objectif », on retrouve bien la racine « objet », sur lequel la connaissance est apportée. Cet objet doit pouvoir s'inscrire dans l'objet générique des SG, et les objectifs répondre au type de mission que s'assignent les SG. Tenons-nous, aujourd'hui, aux jeunes chercheurs, un discours unitaire (qui ne veut pas dire unique) à ce propos. La délimitation des objectifs des SG se heurte à un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles, justement, la distinction (discutable) entre la science et la technique. Les SG sont-elles de nature purement interprétative et compréhensive, ou visent-elles la mise au point d'outils aidant la réflexion, la décision et l'action pour améliorer la performance des organisations ? Les sciences qualifiées de « dures » contournent, en partie, désormais cette interrogation en distinguant, d'une part, l'activité de recherche menée dans les laboratoires et, d'autre part, le transfert des

résultats de celle-ci. Cette distinction ne veut pas dire séparation ou coupure franche, mais, d'un côté, peu importe que la recherche soit fondamentale ou appliquée, puisque des dispositifs de détection et de maturation de projets innovants se mettent en place pour identifier les résultats susceptibles d'être transférés technologiquement et valorisés économiquement (brevets, prestations, éventuellement créations d'entreprise)⁹. D'un autre côté, le laboratoire conserve sa légitimité scientifique par le jeu des publications et utilise les ressources issues des contractualisations avec le privé pour, aussi, satisfaire la curiosité scientifique de ses chercheurs. S'il ne faut pas généraliser ce propos, sur ce point, le gestionnaire ne débat pas, sauf à entendre que la réalisation de prestations correspond à l'activité d'un consultant appliquant des recettes. En la matière, après qu'ils aient publié dans les plus grandes revues, la lecture des propos de quelques « gourous du management » peut effrayer : il faut créer le chemin plutôt que d'emprunter celui tracé par d'autres voire, être le premier ; l'innovation doit être perpétuelle, la révolution doit être en tête ; l'« hypercompétition » est récupérée, ce qui n'est pas dit, comme idéologie. En partie recevable, ce genre de prédications ignore la réalité des firmes composant l'essentiel du parc d'entreprises, les PME et plus encore les petites entreprises (sans croire évidemment qu'elles ne puissent innover ou, pour certaines d'entre elles, répondre au jeu de l'hypercompétition).

9. Les chercheurs ne sont plus uniquement sensibilisés à la valorisation par la publication, de plus en plus, ils sont avertis des préoccupations en matière de technologie afin d'en faire des acteurs du dispositif, facilitant ainsi la phase de détection de travaux technologiquement valorisables.

Les SG apportent-elles une compréhension des pratiques et (ou) participent-elles aux pratiques ? Est-il concevable de qualifier les SG de praxéologiques ? Si les SG apportent une compréhension sur la conception de nouvelles organisations et le pilotage de celles-ci dans le but de pérenniser l'offre de produits ou de services apportés aux besoins socio-économiques, cette finalité peut-elle être pertinente en l'absence de mise en œuvre ? Le chercheur en gestion peut-il arguer de l'amélioration de la maîtrise des organisations sans contact actif avec le terrain ? Seul le débat peut conduire à répondre à l'ensemble des questions ici posées, notamment pour définir le rapport, pour notre discipline, de la science et de l'action¹⁰.

Il reste que la clarification des objectifs et des objets des SG est contrariée par au moins trois causes. La première a été décrite en section I (« Liberté du chercheur... » et « La dérive méthodologique »). La deuxième résulte du découpage en spécialités, qui est nécessaire et pertinent, mais qui n'aide pas à cadrer l'orientation globale de la discipline¹¹. La troisième concerne la délimitation qu'autorise le terme organisation. Ce « paradigme » de l'organisation, avec tous les niveaux d'analyse qu'il comporte (cf. section II.1), arrive à saturation. Cette dernière n'est pas à interpréter comme un épuisement des niveaux d'étude (et de leurs objets), d'autant plus que leur évolution perpétue la pertinence de leur analyse. La saturation découle plutôt de la

profusion ou de l'éclatement des objets d'analyse.

Il faudrait alors peut-être aborder un point jusqu'ici mis de côté. Il s'agit du projet de connaissance ayant conduit à l'institutionnalisation des SG, de sorte à pouvoir y rattacher les objets travaillés.

III. – UN RETOUR AUX SOURCES : LE PROJET DE CONNAISSANCE DES SG À LEUR ORIGINE

Un « retour aux sources » peut être utile. La tentative de définition d'un objet, à l'initiative de Marcel Capet, à savoir la firme, mais à l'origine de laquelle on retrouve « l'entreprise », constitue un premier élément de discussion. Mais les SG relève également d'un projet pédagogique expliquant, en partie, la difficulté à cerner son périmètre.

1. De la firme comme objet d'analyse aux « sciences de l'entreprise »

L'article de Marcel Capet, en 1962 dans la *Revue d'Économie Politique*, peut constituer un premier essai de singularisation de la contribution du gestionnaire. Il s'agirait d'apporter une connaissance sur la firme. Marcel Capet préférerait ce terme à celui d'entreprise, qu'il définissait comme un groupe humain formel et durable, au patrimoine autonome, dont la destinée dépend essentiellement de la vente du produit de son activité, chose ou service (voir p. 175). Marcel Capet précise que le terme « entre-

10. Jean-Louis Le Moigne, lors du colloque Fnege Iseor de 1984, considère que l'enseignement supérieur est confronté à deux paradigmes, celui du management (l'action) et celui de l'administration (la science), visible par les publications de la revue *Harvard Business Review*, d'un côté, celles de la revue *Administrative Science Quarterly*, d'un autre côté.

11. Le lecteur consultera Marchesnay (1991), qui alerte la communauté pour qu'elle ne contribue pas, par l'éclatement des objets de recherche, à la coupure entre les fonctions de l'entreprise et l'objet générique de cette dernière.

prise » a d'abord désigné l'acte d'entreprendre, puis le groupe humain dépendant de celui qui entreprend. Il relève d'autres acceptions, parmi lesquelles une firme de travaux publics ou de bâtiment ; celle d'une firme particulière (« où les apports de capitaux sont le fait de personnes privées qui se voient confirmer par les pouvoirs publics un droit de disposition étendu sur le patrimoine de la firme » p.176) ; celle de certains économistes et des juristes : « tout organisme se proposant essentiellement de produire pour les marchés certains biens et services et indépendant financièrement de tout organisme ». Il préfère le terme firme parce que non ambiguë. Mais on sent bien, dans son texte, une attirance pour l'entreprise où on l'entend ici, c'est-à-dire l'action d'entreprendre et son résultat, même si pour des raisons de commodité de son exposé il appelle la main invisible de l'économie libérale pour décrire l'objet de son attention (firme industrielle d'au moins une centaine de personnes et située dans le monde occidental).

Le terrain investi par le gestionnaire s'est diversifié et complexifié. On pourrait alors relire ce texte trop souvent oublié pour y ajouter les problématiques contemporaines et accepter que la gestion, à défaut de l'économie politique, du droit, de la sociologie ou de la psychologie, indique aux entrepreneurs et à leurs agents ce qu'ils ont à faire (au moins y contribuer). Dans les années 1960, la gestion est dans l'économie. Laquelle n'est pas loin du droit. Celui-ci, à défaut de définir l'entreprise, s'y réfère pourtant explicitement, sans pour autant l'assimiler à la firme. Par exemple, dans le droit du travail, le comité d'entreprise concerne autant une firme qu'une association. Un autre exemple peut être pris dans la

loi pour la sauvegarde de l'entreprise (cf. les dispositions prises en juillet 2005 renforçant celles de 1985). L'entreprise, ici, concerne les professions libérales autant que les firmes. D'autres exemples peuvent être relevés notamment en droit fiscal. Pour le droit, l'entreprise est un concept essentiel et plus large que celui de firme, trop restrictif. Marcel Capet rappelle que l'entreprise, en fait, est sujet de droit mais la personne morale lui servant d'intermédiaire est la Société.

Finalement, les SG auraient pu être les « Sciences de l'entreprise », c'est-à-dire les sciences de l'entreprendre et du résultat de cette dynamique. Ce résultat ne correspond pas obligatoirement à une forme sociétaire (en référence au vocabulaire juridique) et peut par exemple relever d'une forme associative. Sur un autre plan, elle peut également conduire au fonctionnement en réseau. Les projets intéressant le gestionnaire peuvent concerner différentes sphères professionnelles (art, culture, économie sociale et solidaire, sport, etc.) au sein desquelles l'observation montre des individus entreprenant selon différentes voies (exemple : reprise d'entreprise, création d'une activité au sein d'une forme organisationnelle existante, etc.) ou des organisations se développant selon différent choix (croissance interne, croissance externe, alliances, etc.), pour différentes sphères (privée, publique, etc.) et donnant lieu à l'émergence de différentes formes (sociétaire, associative, réticulaire, etc.).

Dans des sciences de l'entreprise (terme donc non réduit à une entité), les phénomènes organisationnels afférents, ce qu'ils produisent, le mode de fonctionnement et la structure de ces produits, les individus les provoquant ou les subissant ainsi que les

interactions entre tous ces niveaux, peuvent différer dans leur nature ou leur institutionnalisation. Le chercheur en SG vise alors à apporter la connaissance de l'entreprise à la fois cause et conséquences des cinq niveaux précédemment exposés. Certes, la terminologie réfère trop, au goût de certains, tant dans les esprits que dans le droit, à la sphère privée (par exemple, le droit administratif oublie l'entreprise). Or, force est de constater que les organisations publiques se conçoivent et se pilotent, composent avec les niveaux abordés dans le présent texte, lesquels résultent d'une entreprise, quand bien même elle est d'origine et de nature politique. Il s'agit ici de décider si l'entreprise peut évoquer à la fois le privé et le public.

2. Un projet pédagogique comme base des SG

La clarification des SG peut bénéficier d'un rappel de la singularité historique de leur constitution. Hatchuel (2000) place leur origine dans un projet pédagogique ayant progressé vers un projet scientifique. Il nous rappelle que des hommes de terrain¹², et non des savants, ouvrent des horizons se traduisant notamment par des besoins pédagogiques originellement à destination des chefs d'entreprise puis à leurs subordonnés. Considérer un projet pédagogique comme la base d'une discipline devenue scientifique inscrit explicitement la réflexion dans les considérations éthiques d'utilité du savoir apporté. Avec les « années Gaston Berger », le souhait de former des cadres aux techniques de gestion se met en œuvre

(essentiellement la comptabilité, la gestion financière et la gestion commerciale)¹³. C'est ainsi que les licenciés en droit investissaient les IAE nouvellement créés (IPA, institut de préparation aux affaires, à leur origine). Les ouvrages anglo-saxons sont traduits en français (exemple : Penrose, puis March et Simon, Levitt, puis Kotler dans les années 1970) et les premiers postes de maître assistant dans le domaine de la gestion sont créés. Le corps des professeurs suivra celui des maîtres assistants, dès 1976, avec la première agrégation de l'enseignement supérieur en SG (séparée de l'économie). La Fnege joue également un rôle dans le développement de la gestion, notamment en envoyant des enseignants-chercheurs aux États-Unis pour y être formés aux outils et réflexions les plus récents en ce domaine.

On assiste à une institutionnalisation des SG par la consécration de ces dernières en section du Conseil national universitaire (la section « 06 », à l'origine « 05 », la « 04 » étant l'économie, aujourd'hui « 05 »). Le CNU qualifie, nomme, évalue et promeut les membres de la communauté, en usant de registres conventionnels à l'occasion singuliers, mais pour l'essentiel empruntés aux disciplines plus anciennement établies.

À défaut de savoir précisément circonscrire le territoire de la gestion, les précurseurs savent qu'il ne s'agit pas d'économie et les occasions provoquées (exemple : colloques) pour identifier ses frontières érigent l'organisation finalisée, et ses déclinaisons (voir section II), en objet dont on voudrait, a minima, assurer la maîtrise ou, au mieux,

12. Cf. la note numéro 4 de cet article.

13. Ce paragraphe a bénéficié d'échanges avec M. Marchesnay.

améliorer la performance (ce qui ne veut pas dire la profitabilité si l'on pense au secteur social et solidaire). La métaphore du médecin est tentée, celui-ci ayant comme objectif d'améliorer l'hygiène et la santé des êtres humains, le gestionnaire faisant de même avec les organisations (d'où le besoin de diagnostic, etc.)¹⁴. Certains de nos collègues relient, dans une certaine mesure, les deux lorsqu'ils étudient les problématiques de la santé au travail. Le gestionnaire innove et ose aborder des problèmes essentiels de la vie des organisations, lesquels impliquent des dimensions imposant l'éclectisme de notre discipline.

Pour rappel, ce terme « entreprise » est à considérer, d'abord, comme l'action d'entreprendre. Cette première conception peut se rapprocher de l'action collective telle que proposée par certains auteurs. Ici, notre acception est plus circonscrite car l'action collective dépasse largement ce que peut raisonnablement envisager le gestionnaire comme étant son objet d'étude, autant parce que cela dépasse ses possibilités et ses compétences que parce qu'une telle position est indéfendable vis-à-vis des autres disciplines. L'action d'entreprendre est, pour le gestionnaire, l'essence des niveaux d'analyse auxquels la science et son transfert (les techniques) s'intéressent. Que resterait-il au chercheur en SG sans « l'entreprendre » ? L'autre conception de l'entreprise est le résultat de l'action, c'est-à-dire les artefacts générés par cette action et les réalités psycho-socio-économiques de ce résultat, sans oublier le droit. En effet, ce dernier répond aux questions fondamentales liées à la responsabilité et à la propriété (lesquelles

érigent aussi l'autonomie de l'entité que, seule, l'approche systémique, par les notions d'ordre de désordre entre autres, ne permet pas d'opérationnaliser dans une conception managériale de l'organisation). Le phénomène entrepreneurial dépasse la conception d'une organisation scellée par sa (ou ses) frontière(s). D'un point de vue pragmatique, il s'agit de maîtriser l'organisation impulsée (on remarquera que l'impulsion ne se réduit pas à l'acte créateur, mais peut inclure le développement et, en l'absence de celui-ci, dans certains cas, simplement, la pérennité). Autrement dit, l'idée de « sciences de l'entreprise » englobe autant l'aspect savant de la réflexion que les considérations instrumentales du « mieux maîtriser », c'est-à-dire du « mieux piloter », c'est-à-dire du « mieux gérer »... Il suffit de placer un étudiant en situation d'entreprendre pour le faire « toucher » la nécessité de connaissance en gestion pour conduire ce qu'il impulse vers le futur désiré. Il est aisé de lui faire comprendre que lorsque l'entreprise (impliquant les types et formes d'organisation décrits en section II) gagne en taille, il devient nécessaire d'optimiser les relations avec l'organisation plus vaste dont il font partie, c'est-à-dire de mettre en place des politiques singulières visant à optimiser les relations d'échange avec chaque catégorie de parties prenantes (politique d'achat s'agissant de l'optimisation des relations avec les fournisseurs, politique marketing pour les clients, politique salariale pour les employés, etc.). La mise en place de ces politiques appelle au moins une double compétence : premièrement, la définition de

14. Le lecteur consultera le rappel de cette comparaison dans Louart (1999, p. 554).

finalités et la déclinaison de celles-ci, deuxièmement, l'instrumentation de cette déclinaison par la structuration de ressources organisées en systèmes de gestion guidés par les différentes spécialités de notre discipline. Il convient alors de tirer vers soi les relations avec les possesseurs de ressources susceptibles d'être les parties prenantes, donc à engager le plus souvent une lutte concurrentielle commençant par la quête des meilleures ressources.

CONCLUSION

Les trois questions épistémologiques sont d'égale importance. La question gnoséologique conduit à circonscrire les objets d'étude, la question méthodologique à apporter des connaissances valables sur le plan de ce que la communauté considère être scientifique, la question éthique à comprendre, finalement, la visée de la discipline. Toutefois, il semble, à quelques

exceptions près, que la troisième question soit timidement discutée. Ce manque de débat nuit à l'équilibre dont les SG pourraient bénéficier pour édifier leur spécificité. Il ne s'agit pas de croire en un paradigme unitaire car le risque serait alors soit de verser dans ce que les sciences sociales ont su dépasser (exemples : fonctionnalisme, marxisme, structuralisme), soit dans les approches foncièrement holistes et déterministes (voir Dosse, 1995). Dosse (1995) relève un rééquilibrage tenant l'action et les acteurs de celle-ci comme étant la base compréhensive du lien social et des dynamiques afférentes, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une coupure épistémologique, mais d'une clarification. Les SG nécessitent, pour parvenir à un équilibre, cet effort de clarification. À défaut, il est difficile de définir la théorisation en SG. Pour y parvenir, un souhait : du débat !

BIBLIOGRAPHIE

- Belhing O., "Some problems in the philosophy of science of organizations", *Academy of Management Review*, vol. 3, n° 2, 1978, p. 193-201.
- Callon M., Law J. (1988), "La protohistoire d'un laboratoire", *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Callon M. (éd.), La Découverte, Paris, p. 66-117.
- Capet M., « La firme en tant qu'objet d'analyse », *Revue d'Économie Politique*, vol. 72, n° 2, 1962, p. 173-252.
- Chanlat J.-F., « Vers une anthropologie de l'organisation », *L'individu dans l'organisation*, Chanlat J.-F. (éd.), Les Presses de l'Université Laval, St Foy (Québec), 1990, p. 3-30.
- David A., « Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion: trois hypothèses revisitées », *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, David A., Hatchuel A. et Laufer R. (éds.), Vuibert, Paris, 2000, p. 193-213.
- David A., Hatchuel A., Laufer R., (éds.), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Vuibert, Paris 2000.
- Déry R., « Topographie épistémologique du champ de recherche en stratégie d'entreprise », *Management International*, vol. 2, n° 1, 1997, p. 11-18.

- Desreumaux A., *Introduction à la gestion des entreprises*, Armand Colin, 1992.
- Dosse, F., *L'empire du sens. L'humanisation des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 1995.
- Fourcade C., Paché G., Pérez R. (coord.), *La stratégie dans tous ses états. Mélanges en l'honneur du Pr M. Marchesnay*, Éditions EMS, Colombelles, 2006.
- Jacot J.-H., *Formes anciennes, formes nouvelles d'organisation*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1994.
- Kœnig G., « Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles », *Revue de gestion des Ressources Humaines*, n° 9, 1993, p. 4-17.
- Kuhn T., *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris, 1983.
- Lebas M., « Comptabilité de gestion: les défis de la prochaine décennie », *Revue française de Comptabilité*, n° 265, 1995, p. 35-48.
- Lebraty J., « Management et gestion: quel apprentissage? », *Économies & Sociétés*, série « Sciences de Gestion », n° 18, 1992, p. 131-159.
- Le Moigne J.-L., *Les épistémologies constructivistes*, Presses universitaires de France, Paris 1995.
- Louart P., « Gestion et management », *Encyclopédie de la gestion et du management*, Le Duff R. (éd.), Dalloz, Paris, 1999, p. 551-564.
- Marchesnay M., « De la théorisation en sciences de gestion », *Economies & Sociétés*, série « Sciences de Gestion », n° 17, 1991, p. 195-209.
- Martinet A.-C., *Épistémologies et sciences de gestion*, Economica, 1990.
- Martinet A.-C., « Épistémologie de la connaissance praticable: exigences et vertus de l'indiscipline », *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, David A., Hatchuel A. et Laufer R. (éds.), Vuibert, Paris, 2000, p. 111-124.
- Passeron J.-C., « La constitution des sciences sociales: unité, fédération, confédération », *Le Débat*, n° 90, 1996, p. 93-112.
- Pras B., « Marketing », *Enseignement et Gestion*, numéro spécial, 1983, p. 73-84.
- Stengers I., *L'invention des sciences modernes*, Flammarion, Paris, 1995.
- Stephan P., et Lewin S., "Property rights and entrepreneurship in science", *Small Business Economics*, vol. 8, n° 3, 1996, p. 177-188.